

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur du produit : **D-12**

Code(s) du produit : Aucun rapporté.

Usage du produit : Succédané d'embaumement - poudre désodorisante

Famille chimique : Mélange.

Nom et adresse du fournisseur/distributeur: **The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.**
1265 Fewster Drive
Mississauga, Ontario, Canada
L4W 1A2

Nom et adresse du fabricant: Consulter le fournisseur

No de téléphone d'information : (905) 625-0311

No. de téléphone en cas d'urgence : (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Classification pour SIMDUT:
Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques , matières très toxiques);
Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).
OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:
Risque aigu pour la santé;
Risque chronique pour la santé.

Aperçu des urgences : Poudre blanche. Odeur de chlore. Attention! Risque de décomposition violente au-dessus de 130°C. Peut se décomposer lentement dans l'air et produire du chlore. Nocif ou mortel si inhalé ou avalé. Peut causer une cyanose. Peut provoquer une réaction allergique du système respiratoire. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

- Inhalation* : Les poussières risquent de causer l'irritation des muqueuses et de la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'œdème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Peut causer une cyanose (décoloration bleuâtre ou violacée de la peau due à un déficit d'oxygénation du sang). Symptômes d'œdème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement.
- Peau* : La poussière risque de causer une irritation et des rougeurs. Possibilité d'une irritation grave.
- Yeux* : Le contact avec la poussière risque de causer des irritations, des rougeurs, ou une conjonctivite. Possibilité d'une irritation grave.
- Ingestion* : Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Risque de causer un malaise au niveau abdominal, la nausée ou la diarrhée. Peut causer une cyanose (décoloration bleuâtre ou violacée de la peau due à un déficit d'oxygénation du sang).

Effets nocifs chroniques éventuels

- : Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange.
- Statut de cancérigène** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».
- Autres dangers importants** : Sensibilisateur possible. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets potentiels sur l'environnement

- : Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Chloramine-T	127-65-1	10.00 - 30.00

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Obtenir des soins médicaux. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité**

- : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Risque d'explosion de poussière. Risque de décomposition violente au-dessus de 130°C.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Ininflammable.

Propriétés comburantes

- : Aucun à notre connaissance.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : Les nuages de particules très fines peuvent être sensibles aux décharges d'électricité statique et poser un danger d'explosion de poussières. N'est pas sensé être sensible aux impacts.

Moyen d'extinction approprié

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruite ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Chlore; Gaz chlorhydrique; Oxydes de soufre; oxydes d'azote (NOx); Oxydes de sodium.

Évaluation NFPA

- 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
- : Santé: 2 Incendie: 1 Instabilité: 1 Autres dangers: aucun

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Nettoyage des déversements

- : Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber avec des matériaux inerte comme du sable et placer dans un contenant pour en disposer ultérieurement. Utiliser une méthode qui minimise la production de poussière. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention sécuritaire : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des acides et des matières incompatibles. Ouvrir le bouchon avec précaution. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver soigneusement après manipulation.

Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Ammoniac; Sels d'ammonium; Oxydants; Acides.

Matériaux d'emballage spéciaux

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Chloramine-T	P/D	P/D	P/D	P/D

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Protection respiratoire

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

: Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes à coques doivent être portées afin d'éviter le contact des poussières avec les yeux.

Autre équipement de protection

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: poudre	Apparence	: blanc
Odeur	: léger de chlore	Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D		
Point d'ébullition	: P/D	Densité relative	: 1,12
Point de fusion/de gel	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: P/D	Solubilité dans l'eau	: 99%
Densité de vapeur (Air = 1)	: > 1	Taux d'évaporation (acétate n-butyle = 1)	: P/D
Composés organiques volatils (COV)	: P/D	Matières volatiles (% en poids)	: 4%

Point d'éclair : Non rapporté.

Point d'éclair, méthode : Non rapporté.

Température d'auto-inflammation

: P/D

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Distance de projection de la flamme

: S/O

Retour de flamme observé : S/O

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité/Réactivité : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. Risque de décomposition violente au-dessus de 130°C. Peut se décomposer lentement dans l'air et produire du chlore.

Polymérisation dangereuse : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé.

Substances à éviter et incompatibilité

: Ammoniaque; Sels d'ammonium; Oxydants; Acides forts.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Organes cibles : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.

Voies d'exposition : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: NON *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI

Données toxicologiques : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

Composants	CL₅₀(4hr)	DL₅₀	
	inh, rat	(Orale, rat)	(cutané, lapin)
Chloramine-T	P/D	935 mg/kg	P/D

Statut de cancérigène : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérigènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Tératogénicité : N'est pas sensé être un tératogène.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Épidémiologie : Pas disponible.

Sensibilisation à la matière : Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure. Peut causer une réaction allergique au niveau respiratoire (sensibilisation) avec des symptômes asthmatiques comme la respiration sifflante et un serrement au niveau de la poitrine.

Substances synergiques : P/D

Propriétés irritantes du produit

: Irritant grave pour la peau et l'oeil.

Autres dangers importants : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées et trouble respiratoire déjà existants.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Mobilité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Persistance : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.



Méthodes d'élimination

: L'élimination incorrecte risque de causer des dommages à l'environnement. Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis (DOT)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
Les États-Unis (DOT) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Renseignement fédéral É.-U. :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque aigu pour la santé; Risque chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou autre effet nocif sur la reproduction.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Aucun(e).

Date de préparation de la FDS:01/31/2013

Renseignement international:

Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Classification SIMD * - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
Santé : *2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 1

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NJ: New Jersey
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2010.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CCHInfoWeb 2010 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
6. California Proposition 65 List version du 18 décembre 2009.

Préparée pour :

The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
1265 Fewster Drive, Mississauga, ON, Canada, L4W 1A2
Téléphone: (905) 625-0311
Adresser toutes les requêtes à The Dodge Chemical Company (Canada).

Préparée par :

ICC Centre de Conformité Inc.
<http://www.thecompliancecenter.com>

 **Centre de Conformité Inc.**
The **Compliance Center** Inc.
Spécialistes en réglementations sur les marchandises dangereuses

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 01/08/2007

Date de révision (mm/jj/aaaa)

: 01/31/2013

No de révision

: 2

Informations de révision

: Format à 9 sections transformé en format à 16 sections. Toutes les sections modifiées.

FIN DU DOCUMENT